

RAPPORT D'ACTIVITÉS

1^{er} AVRIL 2025 au 31 MARS 2026

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

VOLET 2 – DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

VOLET 3 – VITALISATION

ADOPTÉ LE 17 JUIN 2026



municipalité
régionale de comté
de manicouagan

MANICOUAGAN
Terre de visionnaires

TABLE DES MATIÈRES

1. BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LA MRC	3
1.1 MOT DU PRÉFET	3
1.2 RÉALISATIONS DE LA MRC.....	4
1.3 SUIVI DES CIBLES.....	5
1.4 REGARD SUR LES PRIORITÉS ET LES ACTIONS	7
2. BILAN FINANCIER	9
2.1 VOLET 2 – DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL.....	9
2.2 VOLET 3 – VITALISATION.....	10
3. ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU CADRE D’INTERVENTION	11
3.1 RESSOURCES PROFESSIONNELLES	11
3.2 HONORAIRES.....	11
3.3 RÉALISATION DES ACTIVITÉS DE CONSULTATION	11
3.4 CONCERTATION AVEC TOUT AUTRE ORGANISME.....	11
4. PROJETS SOUTENUS	12
5. ENTENTES SECTORIELLES	13

1. BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LA MRC

1.1 MOT DU PRÉFET



C'est avec fierté que je vous présente le rapport d'activités 2026 du Fonds régions et ruralité de la MRC de Manicouagan, qui brosse un portrait des travaux réalisés au cours de la dernière année.

Dans un contexte en constante évolution, la MRC a poursuivi sa mission avec rigueur et engagement afin de soutenir le développement économique, social et territorial de la Manicouagan, fidèle à notre signature : **Manicouagan, Terre de visionnaires**. Cette vision se reflète dans chacune de nos actions visant à dynamiser nos milieux de vie et à répondre aux besoins de notre communauté.

Parmi les faits marquants, l'élaboration du Cadre d'intervention en vitalité du territoire, adopté en mars 2026, constitue une étape déterminante. Issu d'une réflexion approfondie et ancrée dans la réalité de notre milieu, ce document reflète les forces, les défis et les aspirations propres à la Manicouagan. Il met de l'avant un plan d'action structuré ainsi que des priorités d'intervention claires, appelées à guider les actions de la MRC au cours des prochaines années.

Ce rapport s'inscrit donc dans une année de transition et de préparation, durant laquelle la MRC a posé les fondations d'une approche structurée en matière de vitalité territoriale. Même si les projets issus du Cadre d'intervention prendront forme graduellement, son élaboration représente déjà un jalon important pour orienter les suites à donner et assurer une réponse cohérente aux besoins exprimés.

La prochaine étape consistera à faire vivre ce cadre sur le terrain, en favorisant la collaboration avec les partenaires, les municipalités et les acteurs du territoire. Leur mobilisation sera essentielle pour concrétiser les priorités établies et poursuivre le développement d'une Manicouagan dynamique, innovante et à la hauteur de nos aspirations.

Bonne lecture !

1.2 RÉALISATIONS DE LA MRC

À la suite de la signature de la nouvelle entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité, intervenue le 8 décembre 2025 entre la ministre des Affaires municipales, Mme Geneviève Guilbault agissant pour, et au nom du gouvernement du Québec, et la MRC de Manicouagan, cette dernière a entrepris une démarche visant l'élaboration du Cadre d'intervention en vitalité du territoire, dont l'adoption devait être complétée au plus tard le 31 mars 2026.

La MRC de Manicouagan est fière du Cadre d'intervention en vitalité du territoire adopté en mars 2026. Ce document reflète de manière significative les réalités, les forces et les défis propres à la Manicouagan. Il place également de l'avant un plan d'action structuré, incluant les priorités d'intervention qui guideront les actions de la MRC au cours des prochaines années.

Les priorités déterminées sont les suivantes :

1. Réaliser les mandats de la MRC en regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire ;
2. Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat et le développement économique ;
3. Attraction, rétention et intégration en emploi ;
4. Soutenir le développement rural dans les municipalités locales ;
5. Milieux de vie et mobilisation citoyenne – Baie-Comeau.

1.3 SUIVI DES CIBLES

Cette section sera bonifiée annuellement en fonction des avancées réalisées par la MRC. Pour l'exercice 2025-2026, seuls les indicateurs de suivi définis pour chacune des priorités, sont présentés le Cadre d'intervention ayant été adopté peu de temps avant la fin de cet exercice.

Voici la liste des indicateurs de suivi pour chacune des priorités :

1. Réaliser les mandats de la MRC en regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire :

- État d'avancement de la révision du SAD ;
- Élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- Soutien accordé aux diagnostics territoriaux conformément à la publication de l'indice de vitalité économique par l'Institut de la statistique du Québec ;
- Suivi de l'accompagnement pour l'harmonisation des règlements municipaux avec le SAD ;
- Rapports annuels transmis au MAMH selon les normes du nouveau FRR ;
- Démarches de consultations citoyennes ;
- Planification stratégique de la MRC.

2. Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat et le développement économique :

- Suivi des interventions annuelles d'ID Manicouagan dans le développement économique régional ;
- Nombre d'entreprises soutenues : démarrage, expansion, consolidation, relève ;
- Effets leviers des projets soutenus financièrement (aide/coût) ;
- Nombre de PME accompagnées en transition numérique ou innovation ;
- Projets collaboratifs CCTT/Cégep/entreprises ;
- Nombre d'ententes sectorielles actives ;
- Portrait des créneaux économiques émergents produits.

3. Attraction, rétention et intégration en emploi :

- Nombre de nouveaux résidents accueillis sur le territoire (annuel) ;
- Nombre de jeunes (15-30 ans) ayant bénéficié d'un programme de rétention ;
- Appui accordé aux organismes en employabilité soutenus par la MRC ;
- Nombre d'entreprises ayant reçu un soutien en développement des compétences ;
- Plan d'action PAC MIFI déposé et réalisé ;
- Nombre de personnes immigrantes accompagnées dans leur intégration professionnelle ;
- Déploiement de campagnes et outils promotionnels pour l'attraction.

4. Soutenir le développement rural dans les municipalités locales :

- Suivi des projets financés par le FRR ;
- Effets leviers des projets soutenus financièrement (aide/coût) ;
- Nombre de démarches initiées ou appuyées pour la planification de nouveaux logements ;
- Nombre de projets PAMH réalisés ;
- Nombre de services de proximité maintenus ou créés ;
- Nombre de municipalités ayant engagé une démarche de mutualisation de services ;
- Bilan des services maintenus ou à développer ;
- Concertation avec les organismes du milieu et la communauté de Pessamit pour des solutions adaptées en transport.

5. Milieux de vie et mobilisation citoyenne, Baie-Comeau :

- Financement octroyé aux projets et initiatives pour améliorer la qualité de vie ;
- Nombre d'organismes culturels et communautaires soutenus ;
- Effets leviers des projets soutenus financièrement (aide/coût) ;
- Nombre d'initiatives citoyennes et intergénérationnelles réalisées ;
- Participation aux activités de valorisation du statut UNESCO de la Région de biosphère Manicouagan-Uapishka ;
- Réalisation du portrait des services existants et des besoins.

1.4 REGARD SUR LES PRIORITÉS ET LES ACTIONS

Dans la continuité du plan d'action présenté au Cadre d'intervention, la prochaine année permettra de consolider les interventions amorcées et d'orienter les efforts de la MRC vers les priorités les plus structurantes pour le développement du territoire. Les actions prévues s'inscrivent dans une perspective de cohérence territoriale, de vitalité des communautés et de réponse aux enjeux démographiques, économiques et sociaux qui touchent la Manicouagan.

Une priorité majeure portera sur la poursuite de la révision du schéma d'aménagement et de développement, afin de l'arrimer aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire. Cette démarche exigera la réalisation d'études et de diagnostics qui permettront de mieux documenter les enjeux et d'appuyer les choix d'aménagement à venir. Les travaux porteront notamment sur les paysages exceptionnels, la caractérisation des secteurs industriel et commercial, le milieu forestier et les milieux naturels d'intérêt, les besoins et les moyens en matière d'habitation, la conservation et la mise en valeur des composantes culturelles, le verdissement ainsi que l'offre et les besoins en transport actif et collectif. Ces analyses contribueront à doter la MRC d'outils actualisés pour planifier le développement du territoire de façon durable, concertée et adaptée aux réalités locales.

Le soutien à l'entrepreneuriat demeurera également au cœur des actions régionales. En collaboration avec ID Manicouagan et les partenaires du milieu, la MRC poursuivra l'accompagnement des entreprises dans leurs projets de démarrage, de consolidation, de relève, d'innovation et de développement. Cette orientation vise à renforcer la vitalité économique du territoire, à diversifier les activités économiques et à favoriser une plus grande captation locale des retombées générées par les projets et les filières émergentes.

Le développement rural au sein des municipalités locales constituera un autre axe prioritaire. Les interventions viseront à soutenir les projets structurants, le maintien des services de proximité, la mutualisation des ressources, l'amélioration des infrastructures locales et la mise en valeur des potentiels propres à chaque communauté. Une attention particulière sera portée aux municipalités confrontées à des défis de vitalité, afin de favoriser des réponses adaptées à leurs besoins et de renforcer leur capacité d'agir.

Les efforts d'attraction et de rétention des résidents et des travailleurs seront poursuivis et intensifiés. Dans un contexte de déclin démographique, de rareté de main-d'œuvre et de pressions sur le logement, la stratégie de marketing territorial ainsi que le déploiement de campagnes et d'outils promotionnels constitueront des leviers importants pour faire connaître les atouts de la Manicouagan, faciliter l'accueil de nouveaux arrivants et favoriser l'ancrage durable des jeunes, des familles, des travailleurs qualifiés et des personnes immigrantes.

Enfin, la MRC entend maintenir son appui aux initiatives qui contribuent à l'amélioration des milieux de vie et à la mobilisation citoyenne. Les projets soutenus devront favoriser la participation des citoyens, le sentiment d'appartenance, la vitalité culturelle et sociale, la qualité des espaces publics ainsi que le développement d'environnements inclusifs, attractifs et durables. Ces actions permettront de renforcer la cohésion des communautés et de soutenir une vision partagée du développement territorial.

Ainsi, la planification de la prochaine année reposera sur une approche intégrée, à la fois stratégique et opérationnelle, qui relie la planification de l'aménagement, le développement économique, la ruralité, l'attractivité territoriale et la qualité des milieux de vie.

2. BILAN FINANCIER

2.1 VOLET 2 – DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

VOLET 2 DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Total
SOLDE DISPONIBLE	4 524 972 \$	4 257 571 \$		
INTÉRÊTS GÉNÉRÉS	7 174 \$			
MONTANTS ENGAGÉS	138 826 \$			
MONTANTS VERSÉS	138 826 \$			
SOLDES À VERSER	0 \$			
DÉPENSES D'ADMINISTRATION	135 749 \$			
SOLDE À REPORTER	4 257 571 \$			

2.2 VOLET 3 – VITALISATION

VOLET 3 VITALISATION	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Total
SOLDE DISPONIBLE	891 138 \$			
INTÉRÊTS GÉNÉRÉS	1 413 \$			
MONTANTS ENGAGÉS	0 \$			
MONTANTS VERSÉS	0 \$			
SOLDES À VERSER	0 \$			
DÉPENSES D'ADMINISTRATION	0 \$			
SOLDE À REPORTER	892 551 \$			

3. ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU CADRE D'INTERVENTION

Le Cadre d'intervention ayant été adopté par le Conseil de la MRC le 30 mars 2026, soit à la fin de l'exercice financier 2025-2026, sa mise en œuvre formelle n'a pu être pleinement documentée pour la première année de l'entente. La présente reddition de compte porte donc principalement sur les travaux préparatoires ayant mené à son adoption, sur les démarches de concertation réalisées et sur les mécanismes mis en place pour assurer son déploiement à compter de l'année suivante. Les résultats associés à la mise en œuvre du Cadre seront présentés de façon plus détaillée dans les redditions de compte subséquentes.

3.1 RESSOURCES PROFESSIONNELLES

Dépenses réalisées en 2025-2026 :

- Financement d'une portion du salaire et des avantages sociaux du poste de coordonnateur en développement régional durable 37 705 \$

Total des dépenses en ressources professionnelles : 37 705 \$

3.2 HONORAIRES

Dépenses réalisées en 2025-2026 :

- Mandat de soutien au département de l'aménagement du territoire 37 795 \$
- Mandat d'accompagnement transitoire à la direction de l'aménagement du territoire 7 822 \$

Total des dépenses en honoraires : 45 617 \$

3.3 RÉALISATION DES ACTIVITÉS DE CONSULTATION

s/o

3.4 CONCERTATION AVEC TOUT AUTRE ORGANISME

s/o

4. PROJETS SOUTENUS

2025-2026

Priorité 1 :

Réaliser les mandats de la MRC en regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire

s/o

Priorité 2 :

Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat et le développement économique

s/o

Priorité 3 :

Attraction, rétention et intégration en emploi

s/o

Priorité 4 :

Soutenir le développement rural dans les municipalités locales

s/o

Priorité 5 :

Milieus de vie et mobilisation citoyenne, Baie-Comeau

s/o

5. ENTENTES SECTORIELLES

Priorité 1 :

Réaliser les mandats de la MRC en regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire :

<i>Nom de l'entente :</i>	Entente sectorielle visant le développement territorial de la Municipalité régionale de comté de Manicouagan
<i>Mandataire :</i>	ID Manicouagan
<i>Coût total de l'entente :</i>	1 775 450 \$
<i>Montant engagé FRR :</i>	150 443 \$
<i>Montant versé en 2025-2026 :</i>	30 443 \$

Priorité 2 :

Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat et le développement économique :

s/o

Priorité 3 :

Attraction, rétention et intégration en emploi :

<i>Nom de l'entente :</i>	Programme d'appui aux collectivités 2025-2027
<i>Mandataire :</i>	Centre Emersion
<i>Coût total de l'entente :</i>	615 651 \$
<i>Montant engagé FRR (%) :</i>	101 544 \$
<i>Montant versé en 2025-2026 :</i>	25 061 \$

Priorité 4 :

Soutenir le développement rural dans les municipalités locales :

s/o

Priorité 5 :

Milieus de vie et mobilisation citoyenne, Baie-Comeau :

s/o